

# Séance d'ajournement du 20 décembre 2010



Municipalité de  
Saint-Agapit

Procès-verbal

## 01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2010, à 20h30, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseillère district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district # 6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### 1 - OUVERTURE

La séance du 6 décembre 2010 se continue.

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h30. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2010-12-671) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 6 décembre 2010 en ajoutant à l'item Varia, les points suivants:

11.01 Remplacement du directeur des loisirs;

11.02 Prolongation de l'engagement de madame Lucie Legendre;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2010-12-672) - OCTROI CONTRAT AUTO-POMPE CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-AGAPIT

### 3 - OCTROI CONTRAT AUTO-POMPE CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-AGAPIT

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Agapit a procédé par appel d'offres public pour l'achat d'un camion à incendie autopompe citerne;

**ATTENDU QUE** deux compagnies ont soumis des prix, soit:

Fournisseurs	Prix soumis
Équipement d'incendie Levasseur	289 027,73 \$
Maximétal Inc. - St-Georges de Beauce	274 935,28 \$

En conséquence, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu,

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est mandatée pour signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour l'achat d'un camion à incendie autopompe citerne, de marque International, modèle 7600, année 2011, spécialement adapté pour un service incendie, chez Équipement d'incendie Levasseur, pour un montant de 274 935,28 \$ incluant les taxes applicables, telle que spécifiée dans le document d'appel d'offres;

Le tout sujet à approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt numéro 323-12-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04 (2010-12-673) - OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **4 - OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, auprès de six (6) entrepreneurs, pour le déneigement des stationnements du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, pour la saison hivernale 2010-2011;

Attendu que trois entreprises ont déposées des soumissions soit:

Excavation Jean-Guy Croteau & Fils Inc.	2 088.19 \$
Déneigement André Fortier	3 950.00 \$
Gazon Court	2 088.19 \$

Attendu que deux soumissions étaient à des prix identiques; un tirage au sort a été effectué en présence des deux soumissionnaires;

Attendu que le vainqueur du tirage au sort est Gazon Court;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu,

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements du Complexe des Seigneuries à Gazon Court, pour la saison hivernale 2010-2011, à Gazon Court, au montant de 2 088.19 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 (2010-12-674) - AUTORISATION DE VERSER PREMIER VERSEMENT DE L'OEUVRE D'ART**

### **5 - AUTORISATION DE VERSER PREMIER VERSEMENT DE L'OEUVRE D'ART**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

De verser à madame Danielle April créateur désigné par la ministre de la Culture et des Communications pour exécuter une oeuvre d'art et l'incorporer ou l'insérer à la construction du bâtiment du Complexe des Seigneuries, la somme de xxxxxx représentant 30 % du coût du contrat.

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 (2010-12-675) - OCTROI CONTRAT CONSTRUCTION DES INTER PUIITS OLIVIER**

### **6 - OCTROI CONTRAT CONSTRUCTION DES INTER PUIITS OLIVIER**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'octroyer le contrat de construction des inter puits Olivier à RDR Consultants selon l'estimation de l'étude hydrogéologique du 17 décembre 2010, pour un montant de 76 000 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 (2010-12-676) - RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGEANT À TERMINER LES PROJETS ET À ACCEPTER LA RESPONSABILITÉ DE DÉFRAYER LES COÛTS DES TRAVAUX RÉALISÉS APRÈS LE 31 OCTOBRE 2011**

### **7 - DEMANDE DE PROLONGEMENT PROGRAMMES PRECO & FIS**

**ATTENDU QUE :**

le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

il est résolu que la Municipalité de Saint-Agapit

s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;

fournisse avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1er avril 2011 et le 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;

accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 (2010-12-677) - ENGAGEMENT PRÉPOSÉS PLATEAUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS**

### **8 - ENGAGEMENT PRÉPOSÉS PLATEAUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit procède à l'embauche de Jesse Bilodeau-Drouin, Carl Pourchelle et de Pierrette Paquin à titre de préposé aux plateaux extérieurs et intérieurs aux conditions salariales ou autres édictées dans la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 (2010-12-678) - ENGAGEMENT DE LA FIRME PLANIA**

### **9 - ENGAGEMENT DE LA FIRME PLANIA**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

De retenir les services monsieur André Arata de la firme Plania Inc. pour préparer le plan concept d'un parc municipal, pour un budget forfaitaire de 6500 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10.00 (2010-12-679) - AUGMENTATION DU COÛT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE SPORTIF G H VERMETTE**

### **10 - AUGMENTATION DU COÛT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE SPORTIF G H VERMETTE**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit accepte la soumission d'Électricité Pro-Den pour l'ajout de luminaires dans le restaurant, la salle de réunion et le bureau du Junior AA au coût de 1 315.10 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.00 - VARIA**

### **11 - VARIA**

## **11.01 (2010-12-680) - REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

### **11.1 - REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

ATTENDU QU' un concours en vue de recruter un candidat pour le poste de directeur du service des Loisirs a été ouvert à la suite de l'annonce du départ du titulaire de ce poste ;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'engager monsieur Patrice Boucher au poste de directeur du service des Loisirs en date du 4 janvier 2011, au salaire horaire de 22 \$

Les autres conditions d'emploi sont celles en vigueur à la convention collective des employés de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.02 (2010-12-681) - PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE MADAME LUCIE LEGENDRE**

### **11.2 - PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE MADAME LUCIE LEGENDRE**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit prolonge jusqu'à ce que les travaux soient complétés l'emploi de madame Lucie Legendre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12.00 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h45, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse